

**Allocution de la Haut Commissaire à la protection des droits, Anne Eastwood,
à l'occasion de l'ouverture des travaux de la rencontre AOMF par S.A.S. le Prince Albert II**

Monaco, le 12 juillet 2021

Monseigneur,

Monsieur le Président de l'AOMF,

Mesdames et Messieurs les Médiateurs et Ombudsmans, Chers Collègues,

Mesdames et Messieurs les Experts,

Mesdames, Messieurs,

C'est un immense honneur et une grande joie pour moi de vous accueillir à Monaco – pour la seconde fois depuis le début de mon mandat, et dans un format « hybride » un peu particulier cette année en raison des conditions sanitaires qui nous obligent à innover. Je salue, au-delà des personnes présentes, tous nos collègues qui n'ont pas pu faire le déplacement et qui nous suivent à distance.

Cette Rencontre à laquelle je vous remercie d'avoir été nombreux à répondre présents, revêt elle aussi une dimension assez particulière : par rapport aux échanges d'expérience qui occupent habituellement nos débats, elle a pour but d'ouvrir un nouveau champ de réflexion sur le rôle que nos institutions de défense des droits humains pourraient jouer pour la protection des générations futures.

Nul ne peut ignorer aujourd'hui les préoccupations de nos concitoyens les plus jeunes quant à leur avenir. Dans les années récentes, ils ont été de plus en plus nombreux à se mobiliser, partout dans le monde, pour dénoncer l'inertie des pouvoirs publics face à l'urgence climatique et environnementale et interpellier les décideurs sur leurs responsabilités. Le dernier rapport du GIEC, qui a été dévoilé en projet il y a quelques jours à peine, ajoute encore à ce malaise : le terme *alarmant* ne semble plus convenir tant la situation est grave.

Agir pour limiter tant que c'est encore possible le caractère irréversible des dommages causés par l'activité humaine aux écosystèmes et à la biodiversité représente le plus grand défi de ce siècle - et le plus décisif. Nous connaissons tous ici, Monseigneur, l'engagement qui est le Vôtre en ce domaine. En intégrant fin 2018 le conseil d'administration de l'AOMF, il me tenait à cœur que l'institution de protection des droits monégasque qui a vu le jour par Votre volonté il y a sept ans, apporte elle aussi sa contribution dans le sillage de Votre action, au sein de notre réseau francophone, pour renforcer la prise de conscience autour de ces enjeux et réfléchir, surtout, aux moyens d'y répondre. Votre Présence aujourd'hui pour l'ouverture de nos travaux, comme Votre soutien, donne d'autant plus d'ampleur et de résonance à cette initiative, et je tenais à Vous en remercier très respectueusement.

Prendre le parti de s'intéresser à la défense des « droits des générations futures », quand on sait combien cette notion est encore floue aujourd'hui, c'est faire le constat qu'une solidarité intergénérationnelle s'impose désormais pour préserver les ressources de la planète et assurer la protection des personnes et plus largement du vivant, afin de transmettre aux nouvelles générations une Terre qui demeure habitable et où elles puissent continuer de jouir de leurs droits et libertés.

C'est entendre redonner ses lettres de noblesse au principe de responsabilité d'Hans JONAS - inscrit depuis longtemps déjà dans les déclarations onusiennes - mais qui peine à se traduire concrètement dans les faits, même si l'actualité récente nous montre que dans un nombre grandissant de pays, la justice prend désormais sur elle de suppléer à l'inaction des Etats, en les contraignant à accélérer la mise en œuvre des mesures de lutte contre le réchauffement climatique.

C'est finalement s'interroger sur la manière de protéger les droits humains aujourd'hui comme demain, sur la base d'une approche transgénérationnelle des droits fondamentaux qui a récemment été consacrée en Allemagne et qui le sera peut-être prochainement par la Cour Européenne des droits de l'Homme. C'est en tout cas l'opportunité offerte par une affaire pendante où de jeunes requérants âgés de 12 à 21 ans ont assigné collectivement 33 Etats au titre de l'absence de réduction significative de leurs émissions de gaz à effet de serre, participant au dérèglement climatique et portant atteinte à leurs conditions de vie et à leur santé, comme à celles des familles qu'ils pourraient fonder à l'avenir.

Alors aux côtés des juridictions, des associations et des collectifs citoyens, nous avons souhaité nous questionner sur l'apport qui pourrait être celui des Ombudsmans et Médiateurs pour accompagner ces évolutions et les retranscrire dans l'action publique, là où la neutralité et l'indépendance semblent indispensables pour agir tant les enjeux économiques et politiques sont importants et militent souvent pour le *statu quo*.

En quoi notre positionnement particulier, au plus près des citoyens et avec un accès institutionnalisé aux décideurs politiques, nous désigne-t-il comme des acteurs pertinents pour porter la voix et les intérêts des générations de demain qui n'ont pas, par définition, de représentation aujourd'hui ?

Sommes-nous *a priori* outillés pour l'envisager et pouvons-nous espérer le faire de façon efficace ? Sur quels droits objectifs pouvons-nous nous appuyer pour cela ?

Et comment concilier au niveau de nos institutions, la défense des libertés individuelles que nous avons reçu pour mandat de protéger, avec celle d'un intérêt général des générations futures qui pourrait potentiellement aboutir à imposer des restrictions ou des tempéraments à ces mêmes libertés ?

Enfin, et s'il s'avérait nécessaire de penser un autre cadre, quelles solutions créatives pourrions-nous proposer pour veiller à la prise en compte des intérêts des générations à naître et s'assurer que leurs droits futurs ne soient pas hypothéqués ?

Cette analyse prospective pour nos institutions, nous la mènerons - une fois n'est pas coutume - en nous appuyant sur l'éclairage d'experts universitaires ou praticiens extérieurs à notre Association, que je remercie tous chaleureusement d'avoir accepté de nous accompagner dans ces réflexions.

Et pour donner le ton à nos deux journées de travail, dont le programme s'annonce riche et intense, j'aimerais, Monseigneur, citer ici un passage de Votre récente Allocution télévisée à l'occasion de la Journée Mondiale de la Terre le 22 avril dernier :

« Nous avons oublié notre devoir auprès des écosystèmes dont nous faisons partie, notre lien avec le climat qui rend toute vie possible, ou encore le rôle des océans dont nous dépendons. A long terme, nos priorités doivent être de se protéger, de prendre soin de notre santé, mais aussi de celle de la planète, pour pouvoir comprendre que les deux sont liés et qu'aucun futur n'est envisageable si l'on ne protège pas cet environnement qui rend notre vie possible ».

Cet appel que vous lanciez il y a quelques mois, dans les circonstances particulières que traverse le monde depuis un an et demi, sera tout entier au cœur de nos discussions. Je souhaite que cette Rencontre de Monaco soit l'occasion pour nos institutions de trouver résolument comment contribuer, à leur place, à faire avancer ces priorités qui sont désormais des nécessités vitales pour l'Humanité.

Je vous remercie de votre attention et avant de vous inviter à prendre place au pupitre, Monseigneur, pour ouvrir officiellement nos travaux, je cède quelques instants la parole au Président de notre Association, M. le Médiateur du Royaume du Maroc Mohamed BENALILOU, qui a tenu à vous adresser un message de remerciement au nom de l'AOMF.